

## NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRINCIPAL

### Compte administratif 2021

*L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité relative au compte administratif 2021.*

### 1) Synthèse du compte administratif

**L'exercice comptable 2021 reste marqué par la crise sanitaire du Covid-19 qui a continué de ralentir l'activité de certains services (Skenet'eau / Service Technique) et a obligé l'adaptation d'autres services aux protocoles sanitaires (services accueillant des enfants). Le contexte de hausse des prix des matières premières a impliqué la réorganisation ou le report de certains investissements prévus.**

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de 700 698.12 € réparti comme suit :

Un excédent de fonctionnement de 346 142.26 €

Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	Evolution %
Dépenses	5 644 011.02	5 864 317.74	+ 3.90 %
Recettes	6 162 850.84	6 210 460.00	+ 0.77 %
Excédent / Déficit	518 839.82	346 142.26	

Un excédent d'investissement de 354 555.86 €

Investissement	CA 2020	CA 2021	Evolution %
Dépenses	1 731 078.42	1 384 432.30	-20 %
Recettes	2 316 604.96	1 532 302.45	-33.85 %
Excédent / Déficit	585 526.54	354 555.86	

Auquel s'ajoute un déficit de 579 077.64 € (solde des Restes à réaliser 2021 : Recettes – Dépenses = 117 032.36 – 696 110.00).

**Le résultat de fonctionnement 2020 reporté en 2021 (+ 1 507 924.50 €), le résultat d'investissement 2020 reporté en 2021 (+ 206 685.71 €), et la prise en compte des restes à réaliser permettent de reporter en 2022 :  
+ 1 629 544.98 € en fonctionnement.**

## 2) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueils périscolaires, centre de loisirs, spectacles au Skénéteau...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat notamment.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

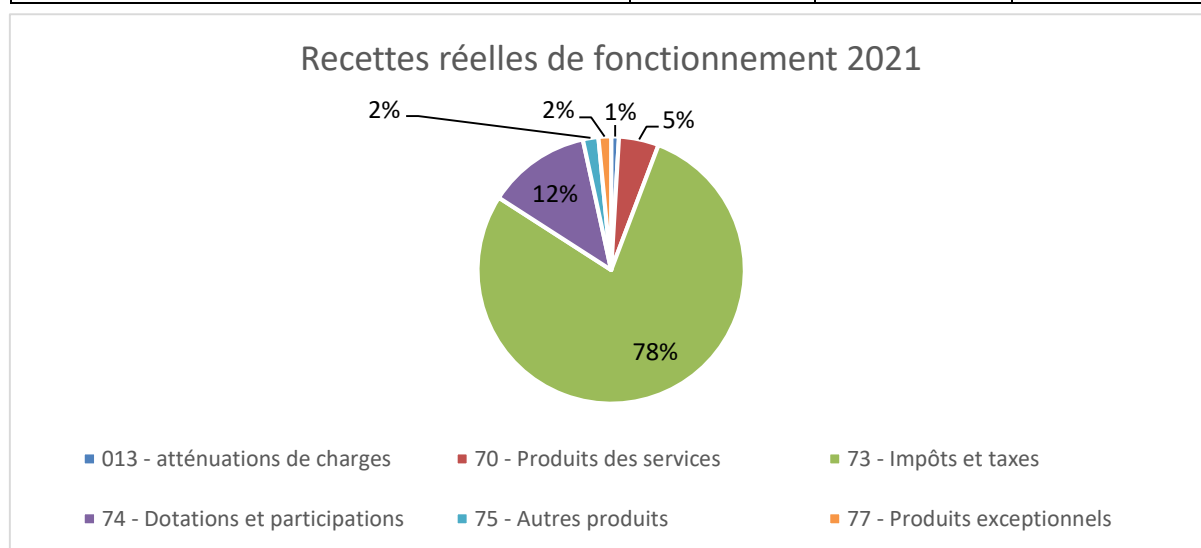
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à rembourser ses emprunts puis à financer ses nouveaux projets d'investissement.

### a- Recettes de fonctionnement

Le total des réalisations des recettes réelles (sans les opérations d'ordre ni résultat antérieur) en 2021 est de 6 172 825.87€. Ce qui montre une certaine stabilité par rapport à 2020 (6 140 029.51€).

Comparatif CA 2020 – CA 2021 :

Chapitre	CA 2020	CA 2021	Evolution %
013 « atténuations de charges »	47 553.37	57 078.42	+20 %
70 « Produits des services »	281 738.02	294 418.68	+4.5 %
73 « Impôts et taxe »	5 116 116.25	4 775 915.04	-6.6 %
74 « Dotations et participations »	466 864.45	761 686.46	+63 %
75 « Autres produits »	102 522.05	144 480.03	+40.9 %
76 « Produits financiers »	29.95	44.05	-
77 « produits exceptionnels » (hors cession)	125 205.42	93 203.19	-25.6 %
78 « Reprises sur provisions »	-	46 000.00	-
<b>Sous- total des recettes réelles</b>	<b>6 140 029.51</b>	<b>6 172 825.87</b>	<b>+0.5 %</b>
Opérations d'ordre	22 821.33	37 634.13	
002 Résultat reporté	989 084.68	1 507 924.50	
<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	<b>7 151 935.52</b>	<b>7 718 384.50</b>	



- 013 « atténuations de charges » : ce chapitre est en augmentation de 20 % en 2021. La commune a perçu plus de remboursements de notre assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année). La part des tickets restaurants imputée aux agents (50% agent / 50% employeur) apparaît aussi dans ce chapitre (16 920€).

- 70 « Produits des services » : ce chapitre progresse de 4.5 % entre 2020 et 2021, mais ne revient pas à son niveau d'avant crise du Covid (347 000€ en 2019). La reprise d'activité des services n'a pas été maximum en 2021 à cause de diverses restrictions liées au Covid (fermeture du Skenet'eau du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mai 2021, peu de locations de salles).

- 73 « Impôts et taxe » : ce chapitre est en légère baisse en 2021. Cela s'explique par l'aboutissement de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'habitation : la commune n'a pas voté le taux de taxe d'habitation en 2021 mais s'est vu attribuer le % de taux du foncier bâti du département. La réforme comportait également un recalcul des bases d'imposition et un coefficient correcteur pour maintenir le niveau des recettes fiscales. Les compensations de l'Etat concernant la taxe d'habitation sont imputées au chapitre 74 ci-dessous.

Taux 2020 :		Taux 2021 :	
Taxe d'habitation	11.26 %	<del>Taxe d'habitation</del>	
Taxe foncière (bâti)	11.15 %	Taxe foncière (bâti)	32.99 % *
Taxe foncière (non bâti)	48.35 %	Taxe foncière (non bâti)	48.35 %
		*11.15% taux communal + 21.84% taux départemental 2020	

La principale recette du budget communal reste l'attribution de compensation reçue de la part de la Communauté de l'auxerrois (CA) : 3 268 000€ correspondant à la taxe professionnelle qui était perçue par la commune avant 2014 (figé : la fiscalité des nouvelles entreprises, implantées sur la commune depuis, revient à la CA). Viennent ensuite les recettes de fiscalité (taxes et compensations) pour 1 806 796€.

- 74 « Dotations et participations » : ce chapitre est en nette augmentation, lié à la compensation de la réforme de la Taxe d'habitation (389 000€). Ce chapitre comprend aussi les frais d'entretien des ZAE refacturés à la Communauté de l'auxerrois (71 000€), diverses participations (149 000€ Caisse d'Allocations Familiales, 16 500€ du Conseil départemental et 13 407€ de la communauté de l'auxerrois pour l'école de musique), et du reversement de 50% de notre Taxe électrique par le SDEY pour 57 167€ entre autres.

A noter que depuis 2020 notre commune ne perçoit plus de Dotation forfaitaire. Il reste à Monéteau la dotation de solidarité rurale de 37 087€.

**DF Article 7411**

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
337 732,00 €	215 415,00 €	100 905,00 €	52 607,00 €	1 624,00 €	- €	- €

- 75 « autres produits » : ce chapitre est en augmentation en 2021, d'une année sur l'autre cela dépend des versements du SDEY liées aux conventions de travaux en cours (24 398€ en 2021). Les loyers perçus restent stables en 2021. La refacturation d'instruction des dossiers d'urbanisme aux communes de l'entente ADS s'élève à 35 000€.

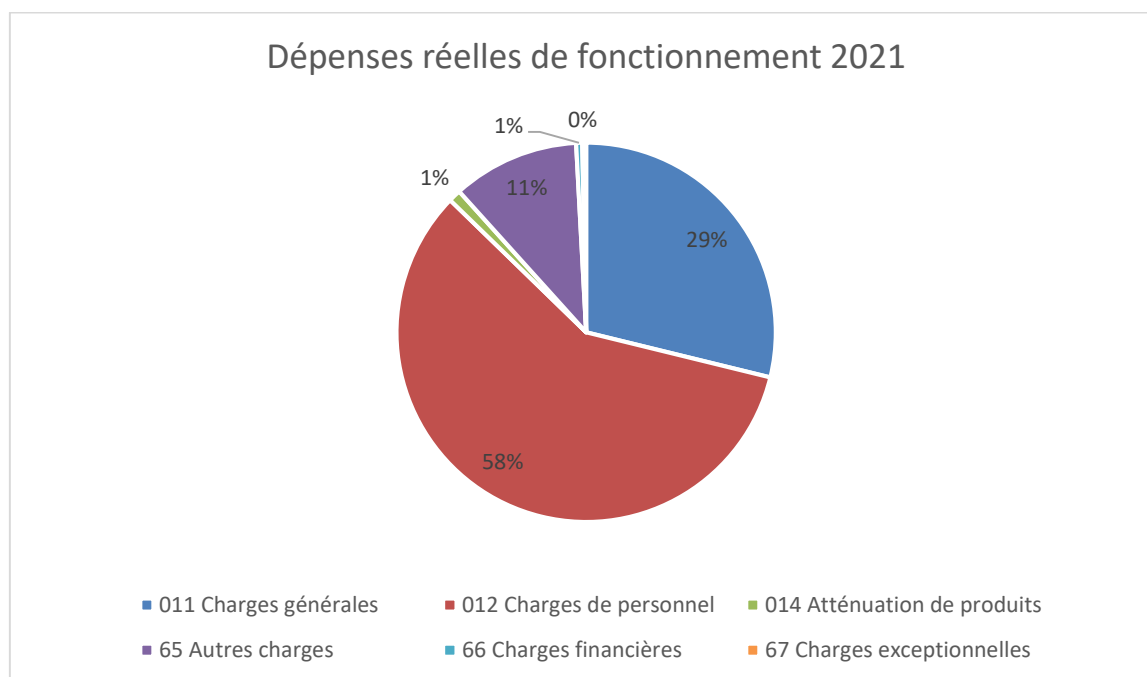
- 77 « produits exceptionnels » : ce chapitre varie toujours beaucoup d'une année à l'autre car il enregistre les produits exceptionnels comme par exemple les cessions (en 2021 la commune a vendu un terrain pour 10 341€). La crèche communale gérée par la Mutualité française a remboursé des trop perçus sur les participations 2019 et 2020 de la commune (total de 72 405€).

## b- Dépenses de fonctionnement

Le total des réalisations des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 est de 5 390 887.93€, en augmentation de 5.8% par rapport à 2020 (5 097 788€) mais en baisse de 1.9% par rapport 2019 (5 450 254€).

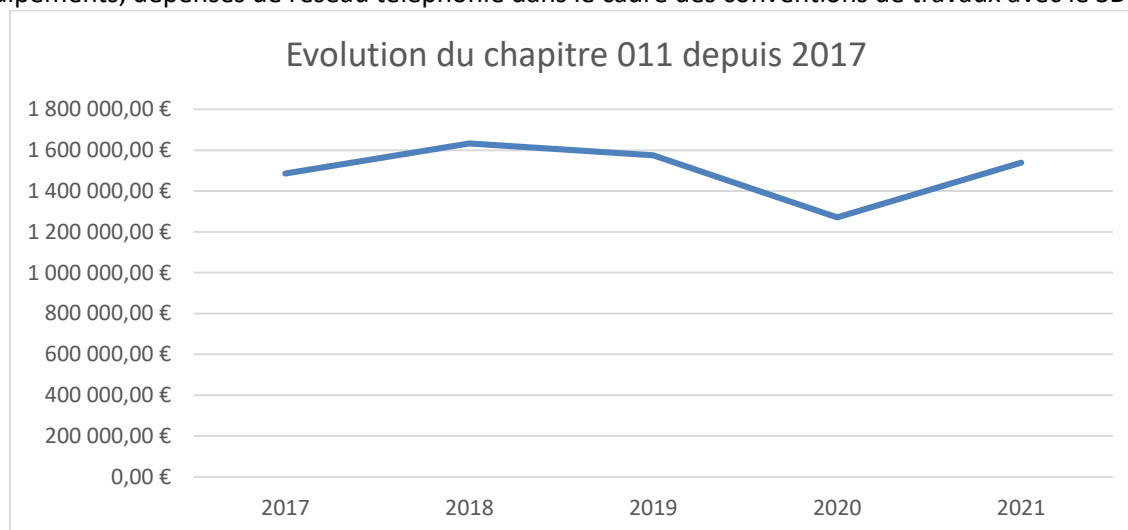
Tableau comparatif CA 2020 – CA 2021 :

Chapitre	CA 2020	CA 2021	Evolution %
011 « charges à caractère général »	1 270 850.21	1 539 466.13	+21 %
012 « charges de personnel »	3 003 486.54	3 121 398.44	+3.9 %
014 « atténuations de produits »	93 187.00	56 371.00	-39 %
65 « Autres charges gestion courantes »	681 418.29	578 320.84	-15 %
66 « Charges financières »	29 336.02	27 655.66	-5.7 %
67 « Charges exceptionnelles »	19 509.97	17 675.86	-9.4 %
68 « Dotation provisions »	-	50 000.00	-
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>5 097 788.03</b>	<b>5 390 887.93</b>	<b>+5.8 %</b>
Opérations d'ordre	546 222.99	475 009.05	
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 644 011.02</b>	<b>5 865 896.98</b>	



- 011 « Charges à caractère général » : Ce chapitre est en hausse de 21 % du fait d'une certaine reprise d'activité des services après une année exceptionnelle de Covid en 2020, il retrouve quasiment son niveau de 2019. Ce chapitre comprend tous les achats courants de la commune (énergies, fournitures, frais d'assurance et de téléphonie, etc.) ainsi que les prestations de services auxquelles

elle fait appel pour son fonctionnement (entretien des bâtiments, sorties et activités des services périscolaires et écoles, achats de repas de cantine, contrats de maintenance et de contrôle des équipements, dépenses de réseau téléphonie dans le cadre des conventions de travaux avec le SDEY).



- 012 « Charges de personnel » :

Ce chapitre est en hausse de 3.9 %, légère augmentation de la masse salariale due essentiellement aux besoins complémentaires de personnel pour assurer les services périscolaires dans le respect des règles sanitaires (ouverture 3<sup>e</sup> salle de cantine). Les charges de personnel ont représenté 58% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 (58.9% en 2020).

- 014 « atténuations de produits » : Ce chapitre voit une baisse de 39%.

Il convient cependant de noter en 2021 une baisse de notre participation pour des communes dont la situation financière est moins bonne :

**Prélèvement FPIC**

**Article 739223**

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
33 036,00 €	63 137,00 €	53 627,00 €	47 525,00 €	53 614,00 €	65 180,00 €	44 171,00 €

- 65 « Autres charges de gestion courantes » : Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux élus (indemnités), aux subventions versées (aux associations, au CCAS et à la Crèche) et la participation de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il est en baisse de 15%. Il comprend notamment :

- 66 000€ environ pour les associations (en baisse cause faible activité Covid)
- 48 000€ environ pour la Crèche (acompte 2021 – solde 2021 en 2022)
- 286 000€ pour le SDIS

- 66 « Charges financières » : les intérêts des emprunts sont fonction du calendrier de remboursement des échéances.

- 67 « Charges exceptionnelles » : ce chapitre est par nature aléatoire, mais en 2020 il avait largement progressé du fait des remboursements de spectacles du Skenet'eau aux personnes qui en ont fait la demande suite aux annulations et reports (10 511€), niveau maintenu pour 2021 avec 11518€ de remboursements. Les bourses aux étudiants sur dossier ont été attribuées pour 5 195€ (6 735€ en 2020).

### 3) Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des équipements déjà existants, soit sur des équipements en cours de création.
- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les nouveaux emprunts contractés pour financer les nouveaux projets.

#### a- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement du compte administratif 2021 sont de 1 052 373.40 € (Hors 1068, report 2020 et opérations d'ordre).

Chapitre	CA 2020	CA 2021
10 « Dotations »	448 178.25	730 370.80
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	701 201.65	-
13 « Subventions d'investissement »	577 424.07	122 002.60
16 « Emprunts »	-	200 000.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 350.00	-
204 « subvention d'équipement »	-	-
Opérations d'ordre	588 450.99	475 009.05
Opérations patrimoniales	-	4 920.00
001 Résultat reporté	-	206 685.71
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 316 604.96</b>	<b>1 738 988.16</b>

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements sont :

Les subventions pour financer les projets d'investissements ont été perçues à hauteur de 122 002.60€ en 2021 dont :

- Les soldes pour l'aménagement du Parc des Peupliers : 39 341€ de l'Etat, et 34 915€ de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.
- Solde subvention pour la vidéoprotection : 23 269€ de l'Etat
- Subvention pour la transformation numérique des communes : 12 114€ de l'Etat.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) perçu pour l'exercice 2021 est de 335 973€ (sur les dépenses d'investissement réalisées en 2019).

Les crédits reçus relatifs à la taxe d'aménagement sont particulièrement importants en 2021 : 395 397.80€, ils dépendent des permis de construire accordés les années précédentes.

Un solde d'emprunt de 200 000€ a été mobilisé en 2021.

## b- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réelles du compte administratif 2021 sont de 1 341 878.17€.

Chapitre	CA 2020	CA 2021
10 « dotations »	89 731.96	-
16 « Emprunts »	154 906.05	163 547.78
20 « Immobilisations incorporelles »	10 359.73	26 545.80
204 « Subventions d'équipement versées »	204 263.43	226 152.03
21 « immobilisations corporelles »	652 348.97	449 401.62
23 « immobilisations en cours » sauf opérations	472 158.39	474 051.07
Opérations d'équipement	82 260.56	2 179.87
Opérations d'ordre	65 049.33	37 634.13
Opérations patrimoniales	-	4 920.00
001 Résultat reporté	378 840.83	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 109 919.25</b>	<b>1 384 432.30</b>

Le niveau financier de réalisations en 2021 est en baisse : tous les projets 2021 n'ont pas pu être réalisés (marché public de remplacement des chaudières dans divers bâtiments non attribué du fait du niveau de prix exceptionnel) ou réorganisés et décalés. Le niveau des restes à réaliser (dépense engagée mais non terminée), particulièrement élevé, en témoigne : 696 000€ à reporter au budget primitif 2022.

Les dépenses d'investissement 2021 peuvent être réparties de manière synthétique en six grands axes majeurs (non exhaustif) :

Aménagement du Parc des Peupliers - fin =	21 400 €
Poursuite installation vidéo protection =	35 633 €
L'aménagement et l'entretien des bâtiments =	75 472 €
Acquisitions et équipements (mat informatique/mobilier/véhicule) =	239 905 €
Les aménagements et installations de voirie =	478 729 €
Les installations de réseaux =	179 171 €

Les dépenses financières relatives au remboursement des emprunts en capital ont été de 163 547.78€.

## 4) Principaux ratios

Population légale (INSEE) :

2017	2018	2019	2020	<b>2021</b>
4 122	4 074	4 074	4 064	<b>4 206</b>

<i>Ratios</i>	<i>Valeurs Monéteau 2021</i>	<i>Moyennes nationales de la strate*</i>
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1272.71	899.00
2. Produits des impositions directes/population	336.95	490.00
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1467.62	1093.00

4. Dépenses d'équipement brut/population	235.01	313.00
5. Encours de la dette/population	418.11	831.00
6. Dotation Globale Fonctionnement (DGF)/population	8.82	152.00

\*Strate 3500 à 10 000 habitants communes France métropolitaine – source DGCL – données DGFIP

Ces ratios montrent une gestion budgétaire saine : des dépenses et recettes / habitant plus élevées que dans les communes comparables. La fiscalité et le recours à la dette sont maîtrisés.

## 5) Etat de la dette

Désignation	Durée	Capital	Origine	1ere Echéance	Dernière échéance
INVESTISSEMENT 2014	180 mois	600 000,00 €	30/12/2014	24/03/2015	24/12/2029
INVESTISSEMENT 2014 2015 MOB100%	168 mois	695 971,44 €	24/12/2015	24/03/2016	24/12/2029
EMPRUNT POLE ENFANCE	174 mois	580 000,00 €	06/11/2018	12/09/2019	12/12/2033
AMENAGEMENT AIRE DES PEUPLIERS	240 mois	800 000,00 €	25/12/2019	10/03/2020	10/03/2039

La structure de la dette est composée de 4 emprunts à taux fixe. Ces taux garantissent une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques en fin d'année (capital et intérêts), il est de 2 111 009.82 € au 31/12/2021.

La dette de la commune s'éteindrait en 2039 sans nouvel emprunt contracté.

Le taux d'endettement (dette/recettes réelles de fonctionnement) est particulièrement bas : 0.34, il mesure la charge de la dette de notre commune par rapport à son niveau de richesse.

La capacité de désendettement (dette / épargne brute (RRF-DRF)) soit  $(2\,111\,009 / (6\,172\,825 - 5\,390\,887)) = 2.69$ . Cet indicateur répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?